



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Réforme de la petite enfance

Question écrite n° 38041

Texte de la question

M. Jérôme Lambert attire l'attention de M. le secrétaire d'État auprès du ministre des solidarités et de la santé, chargé de l'enfance et des familles sur la réforme de la petite enfance dans le cadre du projet de loi ASAP. Cette réforme va déréglementer les conditions d'accueil des jeunes enfants en procédant par ordonnances et par décrets. Réduction de l'encadrement, autorisation d'accueil en surnombre, diminution des superficies, baisse de la qualité éducative, toutes ces mesures répercutent le manque de personnel qualifié et l'insuffisance du budget consacré à la formation. Le rapport du groupe d'experts réunis autour de Boris Cyrulnik préconise un accueil réalisé par des professionnels qualifiés pour garantir le développement et l'épanouissement du jeune enfant. Les projets du Gouvernement s'éloignent de ces recommandations. Les professionnels du secteur de la petite enfance, craignant que cette réforme ne dégrade la qualité de l'accueil de la petite enfance, étaient en grève le 30 mars 2021. Il lui demande quelles réponses le Gouvernement entend apporter aux inquiétudes exprimées par les professionnels de la petite enfance.

Données clés

Auteur : [M. Jérôme Lambert](#)

Circonscription : Charente (3^e circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38041

Rubrique : Enfants

Ministère interrogé : [Enfance et familles](#)

Ministère attributaire : [Enfance](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [13 avril 2021](#), page 3205

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)